

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 mai 2024

D2024-47

Cession de la balayeuse à la
société HAKO

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Présents:

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Cyrille BOUCHY, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents:

Françoise CURAILLAT a donné pouvoir à Annick GUYON
Coralie SANGOY-LUTAUD
Federico BIANCHINO

Jean-Claude ARNAUD explique au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une balayeuse achetée en avril 2018 à l'UGAP pour le prix de 92 076,76€ (balayeuse Citymaster 1600, numéro d'inventaire 2018 /BALAYEUSE/1305).

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériels et de mobiliers, la commune procède régulièrement au remplacement de ses matériels en raison soit de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

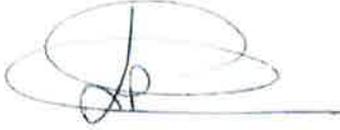
De nombreuses pannes étant intervenues en 2023, il a été décidé de racheter une nouvelle balayeuse. Les crédits de cette dernière figuraient dans les restes à réaliser 2023.

La société HAKO dont le siège social se trouve à Chassieu, a proposé de racheter l'ancienne pour le prix de 30 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à vendre la Balayeuse Citymaster 1600 à la société HAKO pour le prix de 30 000€ et à réaliser les opérations de cession et de sortie de l'inventaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces opérations.

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le31 mai 2024.....

Acte contresigné le 31/05/2024

Le Maire,

